

# FLASH INFO

N°93 du 12 mai 2026

## L'entretien des trottoirs :

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien. L'entretien courant des trottoirs est obligatoire et comprend Le nettoyage des feuilles mortes et détritiques, le désherbage et/ou la tonte.

## Trottoirs :

Conformément à l'article R 417-10 du code de la route, le stationnement devant les entrées carrossables sur l'espace public est interdit. Vous avez pu voir que les travaux ont amélioré la circulation des piétons mais nous demandons de ne pas stationner sur les trottoirs et uniquement où le stationnement est autorisé.

## Tontes des pelouses et travaux de bricolage :

Les travaux avec tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs, etc. ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

**Feux divers** : conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29.7.13, **les feux sont interdits toute l'année**. En cas de non-respect, les services de gendarmerie sont habilités à verbaliser.

## Inscription sur le registre des personnes vulnérables :

Cela nous permettra, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels ou climatiques (par exemple canicule) de vous apporter les conseils et l'assistance dont vous pourriez avoir besoin. Prière de nous contacter par téléphone au 02.37.41.91.82.

**Mairie et bibliothèque** : La mairie et la bibliothèque seront fermées vendredi 15 mai 2026, samedi 16 mai 2026 et samedi 23 mai 2026.

## Recensement service national :

Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, sur présentation d'une pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.

## Travaux rue des Sablons :

En raison de la réfection de chaussée par le Conseil Départemental, la circulation sera interdite du 19 au 21 mai 2026.

## Repas de midi du 14 JUILLET 2026 :

A l'occasion du 14 juillet, le Conseil Municipal propose de partager un moment de convivialité lors d'un repas de midi offert et servi par les membres du Conseil Municipal, en musique. Cette fête se déroulera le **MARDI 14 JUILLET 2026** à partir de 12h à la Salle des Fêtes.

Vous pouvez retourner le coupon ci-dessous si vous êtes intéressé, **avant le 25 juin 2026** en indiquant le nombre de personnes de Saussay -pour lesquelles le repas est **gratuit** (sauf les boissons)- et le nombre de vos invités pour lesquels le prix du repas est fixé à 25 €, gratuit jusqu'à 5 ans.

Cette fête sera organisée si au moins 80 personnes sont inscrites. Nombre de places limité à 120. Inscrivez-vous sans tarder.

## COUPON REPONSE A RETOURNER avant le 27.06.2026 :

Adresse .....

Mail : .....

Nombre de personnes habitant Saussay : .....

Invitées (1) 25 € x ..... = ..... €

Nom et prénoms des personnes habitant Saussay : .....

.....

.....

Nom et prénoms des personnes invitées (gratuit jusqu'à 5 ans) : .....

.....

.....

(1) Chèque à joindre impérativement à l'ordre du Régisseur de Recettes de Mairie de Saussay ou en espèces. Un reçu vous sera adressé, pour justificatif.